



Suite à la réception d'une convocation de police

Par Visiteur

Bonjour,

Suite a la reception d'une convocation de la police, il s'avère que dans cette convocation il est marque que cela EST POUR AFFAIRE VOUS CONCERNANT ET le policier que j'ai vu il a deux mois devant chez moi et que comme je connais mes droits je lui ai demande le motif de la convocation il est incapable de me dire et que il m'a presente une plaque que j'ai vu a peine ce jour sois disant qu'il est DE la police. AUSSI il me dit si je viens pas je suis capable de demander au procureur de faire avis de recherche sur moi. LE comble il ont ouvert la barriere de chez mes parents sans sonner (A Titre informatif j'habites chez mes parents°). Aussi il demande a mes parents quel voiture j'ai, de rappeler quand je rentres pour qu'il viennent me chercher pour m'emmener au poste de police donc je trouve cela TRES BIZARRE. ET qu'en plus il sont venu a plusieurs hier matin sans présenter de plaques DE police.J'habites pour votre information en martinique. AUSSI d'apres ce que je sais la convocation est valable qu'en cas ou l'officier de police judiciaire redige sur commission rogatoire d'un juge d'instruction et indiquant les motifs et les peines encourues. Dans l'attente de votre reponse

Mes salutations

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

AUSSI d'apres ce que je sais la convocation est valable qu'en cas ou l'officier de police judiciaire redige sur commission rogatoire d'un juge d'instruction et indiquant les motifs et les peines encourues. Nullement la convocation de police ne mentionne jamais les faits et stipule toujours "affaire vous concernant". Par ailleurs il est que si vous ne vous présentez à la convocation ils peuvent vous contraindre à comparaître par la force. Vous devriez donc vous rendre à cette convocation.

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement